



Les services municipaux Enfance - Jeunesse

Année scolaire 2023-2024

Garderie et accueil périscolaire

La garderie à l'école élémentaire

- Service municipal ouvert :
 - de 7 h 30 à 8 h 30
 - de 16 h 30 à 18 h 30

| Tarifs année scolaire 2023-2024 | |
|-----------------------------------------------|--------------------|
| 7 h 30 - 8 h 30 | 1.06 € (la séance) |
| 16 h 30 - 18 h 30 | 2.12 € (la séance) |
| 17 h 30 - 18 h 30 (après étude surveillée) | 1.06 € (la séance) |
| Plafond facturé : 31 € / mois | |

L'accueil périscolaire à l'école maternelle

- Service municipal ouvert :
 - de 7 h 30 à 8 h 30
 - de 16 h 30 à 18 h 30

| Tarifs année scolaire 2023-2024 | |
|------------------------------------------------|---------------------|
| Tranche QF (Quotient Familial de la Caf) | Tarif (à la séance) |
| 0 à 500 € | 1.84 € |
| 501 à 1 500 € | 2.24 € |
| 1 501 € et plus | 2.96 € |
| Plafond facturé : 14 séances/mois | |

**Inscription à confirmer tous les jours sur
le tableau « Garderie »**

L'étude surveillée à l'école élémentaire



Une étude surveillée est proposée pour les écoliers de CE2, CM1 et CM2

➤ **Lundi, mardi, jeudi, vendredi**
Etude encadrée par Marielle Corbin

Inscriptions et modalités de fonctionnement de l'étude surveillée

⇒ Il n'y a pas d'inscription possible à l'année afin de permettre à tous les enfants de pouvoir bénéficier de ce service.

Il est donc nécessaire d'inscrire ou de réinscrire son enfant pour chaque période : à l'accueil de la mairie, par courriel ou par téléphone.

⇒ Les jours d'inscription sont libres, en fonction des disponibilités, mais fixes sur une période donnée. On peut choisir le nombre de séances : de 1 à 4.

⇒ Durant l'étude, l'enfant est sous la responsabilité de l'enseignante (employée alors par la commune) et ne pourra quitter l'étude qu'à 17 h 30.

Il pourra ensuite rejoindre le service garderie, qui sera facturé 1,06 €, ou sortir de l'école.

Attention : le nombre de places est limité. Un minimum de 8 inscrits par séance est nécessaire. Lorsque le nombre d'inscrits atteint les capacités d'accueil, le nouveau demandeur sera prioritaire pour la période suivante.

| Nombre de séances par semaine | Tarif de la séance |
|-------------------------------|--------------------|
| Forfait 4 séances | 2.20 € |
| Forfait 3 séances | 2.30 € |
| Forfait 2 séances | 2.50 € |
| Forfait 1 séance | 2.70 € |

L'étude est organisée par période scolaire

| | |
|----------------------------------------|--------------------------------|
| Période 1 : du 11/09 au 20/10 | Inscriptions du 3/07 au 01/09 |
| Période 2 : du 6/11 au 22/12 | Inscriptions du 16/10 au 03/11 |
| Période 3 : du 8/01/2024 au 15/02/2024 | Inscriptions du 18/12 au 29/12 |
| Période 4 : du 04/03 au 12/04 | Inscriptions du 12/02 au 01/03 |
| Période 5 : du 29/04 au 28/06 | Inscriptions du 8/04 au 26/04 |



Restauration scolaire

A l'école élémentaire

⇒ Self-service :

Tous les jours, en classe, l'enseignante fait un appel "cantine" afin de confirmer la présence de l'enfant pour le repas.

A l'école maternelle

⇒ Restauration à table, service par les agents municipaux

Tous les jours, les parents confirment la présence de l'enfant pour le repas, en remplissant le tableau d'appel "cantine"

Menus

Les menus et la liste des allergènes sont affichés aux écoles et consultables en ligne sur le site www.mairie-beautiran.fr



Tarifs année scolaire 2023-2024

| Tranche QF (Quotient Familial de la Caf) | Tarif normal (journée) | Tarif réduit |
|------------------------------------------------|---------------------------|-----------------|
| 0 à 500 € | 2 € | 1,8 € |
| 501 à 700 € | 2,45 € | 2,25 € |
| 701 à 1 000 € | 2,75 € | 2,55 € |
| 1 001 à 1 300 € | 2,85 € | 2,65 € |
| 1 301 € et plus | 2,95 € | 2,75 € |

Tarif réduit : familles ayant trois enfants scolarisés à Beautiran ou PAI (projet d'accueil individualisé)

Centres de loisirs Le Mascaret

Les mercredis et durant les vacances scolaires (exceptées celles de Noël et deux semaines en août), les enfants sont accueillis :

- à l'école d'Ayguemorte-les-Graves pour les 3-6 ans
- au club house de la Plaine des Sports de Beautiran pour les 6-12 ans

⇒ Des activités sportives, artistiques et culturelles ainsi que des sorties sont proposées aux enfants de 9 h à 17 h.

⇒ Un service de garderie est assuré de 7 h 30 à 9 h et de 17 h à 18 h 30.

⇒ Inscriptions sur le Portail Famille (accessible sur le site www.mairie-beautiran.fr)



Tarifs

| Tranche QF (Quotient Familial de la Caf) | Tarif (journée) | Tarif journée camp |
|------------------------------------------------|--------------------|--------------------------|
| 0 à 500 € | 4.30 € | 10 € |
| 501 à 700 € | 6.40 € | 11,5 € |
| 701 à 1 000 € | 8.50 € | 13 € |
| 1 001 à 1 300 € | 10.60 € | 14,5 € |
| 1 301 € et plus | 13.80 € | 16 € |

La garderie

| Tarifs | |
|----------------|--------------------|
| 7 h 30 - 9 h | 1.59 € (la séance) |
| 17 h - 18 h 30 | 1.59 € (la séance) |

Le programme des activités des centres de loisirs sont disponibles à la mairie et sur le site www.mairie-beautiran.fr

Paiement des services et réception des factures

Pour faciliter les démarches des familles, la municipalité a mis en place un Portail Famille accessible sur la page d'accueil du site de la commune de Beautiran : www.mairie-beautiran.fr / Portail Famille

Ce portail permet d'accéder à de nombreux services :

- Règlement et consultation des factures (garderie, accueil périscolaire, étude surveillée, restauration scolaire et centre de loisirs)
- Actualisation des données personnelles (quotient familial, changement de coordonnées...)
- Inscriptions aux centres de loisirs et aux camps d'été



Règlement

- Par carte bancaire

Sur le Portail Famille (site de paiement sécurisé Finances Publiques) accessible sur la page d'accueil du site de la commune de Beautiran : www.mairie-beautiran.fr

- Par prélèvement automatique

Document à remplir dans le dossier d'inscription ou sur demande à la mairie

- Par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou espèces

A l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture



Lorsque l'enfant est malade, il est impératif de fournir le certificat médical à l'accueil de la mairie ou par courriel, sinon, la facturation s'applique par défaut.



Horaires d'ouverture de la mairie

| | |
|------------|-----------------------------------|
| Lundi : | 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h - 18 h 30 |
| Mardi : | 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h - 17 h 30 |
| Mercredi : | 10 h - 12 h 30 / 13 h - 17 h 30 |
| Jedi : | 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h - 17 h 30 |
| Vendredi : | 13 h - 16 h 30 |

Mairie de Beautiran • 12 place de Verdun 33640 BEAUTIRAN • 05.56.67.06.15

www.mairie-beautiran.fr • contact@mairie-beautiran.fr

Page Facebook : @Commune de Beautiran